



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche**

**N°2026-04-30**

**Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics**

**L'an deux mille vingt-six,**

Le vingt et un avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Philippe ANTOINE, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Présents :** Jean-Philippe ANTOINE, Jérôme FENAILLON, Carl MAUGER, Laurent BRUNET, Magali HANNECART, Marc LEPETIT, Virginie BARBOUX, Anne GOVIN, Stéphane ORAIN, Sophie PERSONNE, Matthieu CHATIGNOUX, Marie-Catherine ASSEMAN, Vanessa AMAR, Hella BHOURI, Brice REGA, Amélie de SAINT-MARS, Bérangère SAVRE, Edouard LEO, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT, Thomas BATIGNE

**Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :**

Sophie LAFEUILLADE à Magali HANNECART  
Nathalie ZENOU à Carl MAUGER  
Laurence BABONNEAU à Jérôme FENAILLON  
Alexis CHAVELAS à Marie-Catherine ASSEMAN  
Julien MATALOU à Stéphane ORAIN  
Gilles STUDNIA à Edouard LEO

**Absents Néant**

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Stéphane ORAIN, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 ;

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures ;

**Considérant** que ce groupement permettra à ses membres d'obtenir des conditions économiques plus avantageuses en réalisant des économies d'échelle ;

**Considérant** l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures ;

**Considérant** l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « **Finances – Économie – Commande publique** », en date du 17 avril 2026 ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
À l'unanimité**

**Approuve** l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;

**Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

**Autorise** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

**Indique** son souhait de souscrire au lot I : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

**Habilite** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

**Autorise** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

**Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,  
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 avril 2026**

Le secrétaire de séance  
**Stéphane ORAIN**



Le Maire  
**Jean-Philippe ANTOINE**

Mis en ligne le **28/04** 2026  
Document rendu exécutoire le **28/04** 2026

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services

**Pascal PARISSIER**